

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2008
Publication : 04/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

N° CG-2008-3-7-2
Séance du vendredi 27 juin 2008

CONTRAT DE PROJETS 2007-2013 **Attribution d'une subvention d'investissement en faveur de l'association** **Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse pour l'acquisition** **d'un bien immobilier**

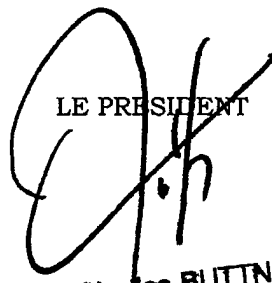
Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin du 14 décembre 2006 approuvant la participation du Département au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- VU la convention de partenariat relative au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 signée par les partenaires publics le 15 février 2007,
- VU la délibération n° CG2008/I-7E/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 21 mai 2008,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Décide d'allouer à l'association Propriétaire du Musée National de l'Automobile de Mulhouse une subvention d'investissement de 122 000 € pour l'acquisition du stade vélodrome dans le cadre des crédits votés au Contrat de Projets 2007-2013, sous réserve de la confirmation officielle par les instances de la Région Alsace et de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) de leur participation respective, conformément à la clé de répartition fixée au titre du Contrat de Projets,
- 2) Précise que le montant nécessaire sera inscrit ultérieurement au budget départemental au Chapitre 204, Fonction 312, Nature 2042, Enveloppe 99503, Programme D014 « Musées »,
- 3) Autorise le Président à signer la convention de financement annexée au rapport à intervenir avec l'association Propriétaire du Musée National de l'Automobile pour la mise en œuvre de l'aide départementale.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER